



Informations

ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional de la Section Académique du SNETAA

Efficacité Indépendance Laïcité

n° 121 - Novembre-décembre 2003

Bimestriel - Prix : 0,50 euros - CCP LIMOGES 0171550U02770

SOMMAIRE :

Page 1 : Edito

Page 2 : Les interventions d'après rentrée
Mouvement 2004

Page 3 : Calendrier académique
Avancement - Hors-classe

Page 4 : Droits syndicaux - Laïcité
Adhésion

C.P.P.A.P. : 0908 S 06663

Impression au siège, 1 rue Georges Bizet

17200 Royan - tel 05.46.38.78.06

Directeur de la publication : C. Boé



P

SNETAA INFORMATIONS (Académie de Poitiers)
siège: 1 rue Georges Bizet 17200 Royan

PRESSE distribuée par LA POSTE

Déposé le : Agence de Poitiers Bel-Air

Une année déterminante...

La consultation sur l'école, le débat sur la laïcité, le congrès national du Snetaa... des moments forts et importants pour tous les citoyens de notre région, pour tous les enseignant(e)s, pour tous les syndiqués !

Chacun doit se sentir concerné par le débat sur l'école et par les réunions qui vont être organisées autour des 22 questions soumises à notre réflexion... et entre autres par celles (3 !) qui traitent de la formation professionnelle... Toutes et tous, nous devons d'être acteurs de ce qui se passe actuellement en matière d'enseignement : la formation de nos jeunes en dépend ! Nous ne pouvons pas, nous ne devons pas laisser démanteler l'enseignement professionnel public et laïque... Rester spectateur dans ce contexte serait grave et lourd de conséquences quand on sait les menaces qui pèsent sur les Lycées Professionnels et sur l' AIS.

Une année de mobilisation de toutes et tous, et qui se manifesterà aussi par le Congrès Académique du Snetaa, puis par le Congrès National au début du mois de mai 2004. Dans notre académie se tiendront des réunions préparatoires à ces congrès afin que chacun puisse se prononcer sur les orientations qui constitueront les mandats de notre syndicat pour les années à venir (voir page 4 « droits syndicaux »).

Le Snetaa s'est toujours réclamé du syndicalisme d'adhérents.

Pour nous ce ne sont pas des appareils syndicaux qui décident au nom de mandats établis dans des officines politiques, comme si tout était écrit avant que chacun se prononce. Ce n'est pas notre conception du syndicalisme. Ce sont les adhérents, les militants, par leur participation, leur engagement au niveau local, au niveau départemental, au niveau académique... qui font la force et la vitalité d'une organisation comme la nôtre ! Là encore chacun doit se sentir non pas spectateur mais acteur dans son métier et dans son syndicat.

1
2
1

Le débat sur l'école, la participation aux instances départementales et académiques... la vie syndicale... nous serons nombreux présents et actifs dans ces différents rendez-vous.

Souvenons-nous des dangers de l'abstention sur le terrain politique... Quelle est l'efficacité des positions d'un extrémisme syndical sur le terrain social ?

Seule l'action syndicale indépendante et durable nous permettra de défendre efficacement l'enseignement professionnel public : je ne doute pas de la présence de chacun(e) d'entre vous tout au long d'une année aussi importante.

Royan, le 15 novembre 2003

Claude Boé

Secrétaire académique

Depuis la rentrée vos représentants Snetaa et eiL sont intervenus à de nombreuses reprises auprès des services académiques :

- Sur les problèmes d'effectifs dans certains établissements de l'académie (Le Dolmen à Poitiers, SEP de Jonzac etc...). Le « surbooking » pratiqué dans certaines sections pose donc parfois des problèmes. Peut-on admettre que des jeunes soient amenés à entrer dans des sections qu'ils ne souhaitent pas uniquement parce qu'on a limité les capacités d'accueil dans les sections qu'ils avaient choisies ?
 - Ajoutons à cela qu'il manquerait encore des enseignants dans certaines disciplines et que certains se partagent les heures non assurées...
 - Par contre des collègues contractuel(le)s sont encore sans emploi... Certain(e)s risquent de ne pas pouvoir se présenter aux concours d'intégration « Loi Sapin »... (puisque'ils doivent être en poste pour cela !). Dans certaines académies cela semble être devenu une méthode de « gestion des personnels » afin d'éviter des titularisations... Notre vigilance syndicale sera donc de rigueur en ce domaine
-

Mouvement 2004

Mutations « Inter » et premières affectations

Le BO spécial n° 8 est paru le 13 novembre 2003.

Il fixe notamment les règles du mouvement 2004. Il faut noter quelques changements par rapport aux règles précédentes.

Les demandes sont à saisir sur **SIAM** (www.education.gouv.fr) :

- ◆ Entre le **04 et le 19 décembre** 2003 pour les **mouvements spécifiques**
- ◆ Entre le **05 et le 23 janvier** 2004 pour le **mouvement inter-académique**

Le n° de l'AP « spécial mouvement » vous parviendra bientôt et l'équipe académique du SNETAA est à votre disposition pour vous aider à établir votre demande. N'attendez pas le dernier moment pour préparer votre mutation.

Pour cela les commissaires paritaires et les membres du bureau académique tiendront des réunions :

- ◆ **Le Mercredi 07 janvier 2004**
 - Au LP Jean Rostand d'Angoulême de 14 h 30 à 17 h.
 - Au LP Champlain de Royan de 14 h 30 à 17 h.
 - Au LP P. Guérin de Niort de 14 h 30 à 17 h.
 - Au LP hôtelier de Poitiers de 14 h 30 à 17 h.
- ◆ **Le Jeudi 08 janvier 2004**
 - Sur les 4 sites IUFM de l'académie (Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers-rue de la Tranchée) de 16 h 30 à 18 h 30.

Attention : pour les mutations hors métropole, prendre contact avec Jean-Michel QUERAUD au siège national du Snetaa ou au 06 80 08 92 21 (email : snetaa hdf@hotmail.com)



Hors-classe :

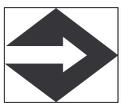
Pour être informé des résultats de la CAPA consacrée aux promotions, retournez au Secrétariat académique (ou à un commissaire paritaire Snetaa) la fiche syndicale, accompagnée de la copie de l'accusé de réception que vous recevrez après votre inscription.

En cas de désaccord avec le calcul communiqué par l'administration, joignez vos pièces justificatives.

⇒ Fiche disponible sur le site internet du Snetaa-Poitiers ou auprès de votre secrétaire départemental(e)

Retrouvez les textes, circulaires... relatifs à votre carrière sur le site académique du SNETAA - eiL

<http://www.chez.com/snetaaPoitiers/>



Promotion d'échelon :

Il n'y a pas de demande à faire.

Les élus SNETAA-eiL peuvent vérifier vos droits (êtes-vous promouvable?) et vérifier vos notes. Pour cela renvoyez la fiche syndicale de promotion au Secrétariat académique ou à un(e) commissaire paritaire.

Pour vous procurer cette fiche :

- notre site internet
- votre secrétaire Snetaa local(e) ou départemental(e)



Calendrier académique

13 novembre : début de la saisie des demandes de promotion à la hors-classe

20 novembre : élections aux conseils de site et d'administration de l'IUFM

20 novembre : Bureau Académique SNETAA à Surgères

24 novembre : Groupe de travail au rectorat sur les Congés de Formation Professionnelle

02 décembre : fin de la saisie des inscriptions « hors-classe »

02 décembre : Conseil Académique SNETAA à Châtelleraut

09 décembre : retour au rectorat des accusés-réception des demandes de promotion à la hors-classe (voir ci-contre)

06 janvier : Conseil Académique e.i.L à Poitiers - La Pépinière

07 et 08 janvier : Réunions départementales sur les mutations « inter » et les premières affectations (voir page 2)

30 janvier : CAPA sur l'avancement, les promotions (voir ci-contre)
+ réadaptation



Droit syndical :

- Chaque enseignant, comme tout salarié de la fonction publique, peut demander à s'absenter pour participer à des instances syndicales statutaires, 10 jours par an, sur présentation de la convocation qui lui est adressée. (à demander au moins 3 jours à l'avance)
- Les congés pour formation syndicale peuvent en plus être demandés, à concurrence de 12 jours par an. (demande à déposer 1 mois à l'avance)
- Par ailleurs chaque organisation syndicale représentative a droit à l'affichage sur un panneau prévu à cet effet dans l'établissement, ainsi qu'à l'heure mensuelle d'information syndicale (à demander au Chef d'établissement au moins 8 jours à l'avance)
(décret n° 82-447 du 28 mai 1982 consultable sur le site académique)

Guy Chabrouly, PLP Mécanique au LP Marcel Dassault de Rochefort (17), est décédé il y a quelques jours. Guy militait depuis de nombreuses années au Snetaa dont il était le correspondant local.

L'équipe académique présente ses sincères condoléances à sa famille. Nous garderons le souvenir d'un camarade sympathique et dévoué à l'enseignement professionnel et aux élèves dont il a eu la charge.

Laïcité... qui es-tu ?

S'il est une notion dont on entend beaucoup parler ces derniers temps c'est bien la laïcité...

Notre collègue **Joël RASTEAU**, qui fut pendant de nombreuses années secrétaire départemental de la Charente, actuellement responsable du secteur « Retraités » dans l'académie et membre du bureau académique SNETAA, vient de publier un travail sur ce principe indissociable de l'idée républicaine.

Vous pouvez commander cet ouvrage (« **Laïcité... qui es-tu ?** ») auprès du siège national du Snetaa-eiL.:

74 rue de la Fédération
75739 PARIS Cedex 15.

Vous souhaitez adhérer au SNETAA ou à un autre syndicat e.i.L. pour **03/04**
Vous avez égaré votre bulletin de réadhésion,

retournez ce coupon à :

*Claude BOE - 1 rue Georges Bizet - 17200 Royan
ou à Serge GROSSIN - 17 rue du Dolmen - 86000 Poitiers*



Nom Prénom Téléphone

Adresse:

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> PLP | <input type="checkbox"/> Certifié / Agrégé | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> CPE | <input type="checkbox"/> Personnel de direction | <input type="checkbox"/> MI-SE-ASSEDU |
| <input type="checkbox"/> Stagiaire sur poste | <input type="checkbox"/> Stagiaire IUFM | <input type="checkbox"/> Professeur des écoles |
| <input type="checkbox"/> MA | <input type="checkbox"/> Administration et gestion | <input type="checkbox"/> ATOS |
| <input type="checkbox"/> Contractuel | <input type="checkbox"/> Ens. Privé /s contrat | <input type="checkbox"/> Autre |

Discipline: Etablissement : Echelon :